

NOS MISSIONS

Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont des services de proximité de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Elles sont composées d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'ingénieurs, de techniciens et de personnel administratif.

CONSEILLER LES ÉLUS, ACTEURS ET HABITANTS DU TERRITOIRE

Les UDAP travaillent en relation étroite avec les usagers qui souhaitent engager des travaux dans les espaces protégés et avec les acteurs des politiques d'aménagement du territoire : collectivités locales, professionnels de l'urbanisme et du bâtiment, autres services de l'État en charge des politiques urbaines et de protection de l'environnement.

PROMOUVOIR UN URBANISME ET UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ

Elles œuvrent pour un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et création architecturale entretiennent un dialogue raisonné entre dynamiques de projet et prise en compte des patrimoines.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les UDAP participent aux stratégies d'aménagement des territoires aux côtés des collectivités territoriales et des autres services de l'État. Elles apportent notamment leur expertise aux programmes de renouvellement urbain et aux opérations de revitalisation des centres-bourgs.

EXPERTISER LES TRAVAUX DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Les UDAP émettent des avis sur les travaux en espaces protégés : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et sites naturels protégés. En lien avec les services patrimoniaux de la DRAC, elles assurent une mission de veille sanitaire, de conseil et de contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE (ABF)

Appartenant au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE), les ABF sont attentifs à l'histoire de la construction et aux modes d'occupation de l'espace. Ils s'assurent de l'insertion harmonieuse des projets d'aménagement dans le paysage.

GARANT DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

Dans les espaces protégés, tous les travaux de modification sont soumis à l'avis ou à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Les ABF sont également conservateurs des cathédrales et édifices affectés au ministère de la Culture.

L'ARCHITECTURE EN CHARENTE-MARITIME

646 016 HABITANTS

6 864 KM²

92,8 HAB./ KM²

463 COMMUNES

13 EPCI

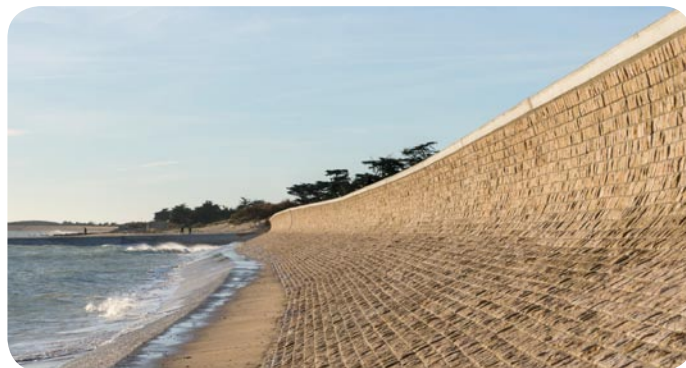
Situé entre terre et mer, le département de la Charente-Maritime tire son nom du fleuve Charente qui le traverse et le marque d'une empreinte forte.

Ce département s'étire sur 170 km, entre le Marais poitevin au nord et l'estuaire de la Gironde au sud. Il est complété sur sa façade atlantique par quatre îles, dont l'île de Ré et l'île d'Oléron qui forment la mer des Pertuis. Ce département très attractif pour sa qualité de vie possède une forte dynamique démographique et urbaine.



Royan front de mer © Mélanie Chaigneau

La Charente-Maritime présente un relief de plaines et de bas plateaux ainsi que des marais littoraux d'une grande richesse environnementale. Il se caractérise par des paysages allant de la côte, avec ses activités balnéaires et conchylicoles, aux vallons de Saintonge où domine la culture des vignes.



Digue du Boutillon © Yann Werdefroy

Outre ses sites classés remarquables (7 % de sa superficie), il compte un panel d'édifices et d'ensembles urbains exceptionnels tels les arènes de Saintes, les églises romanes de Saintonge, le vieux port de La Rochelle, l'arsenal de Rochefort, la station balnéaire de Fouras ou les villas modernes de Royan.



Eglise Saint-Jean-d'Angély © Pierre-Guy Audouy

876 Monuments historiques

26 Sites patrimoniaux remarquables dont 4 secteurs sauvegardés

9 Édifices labellisés Architecture contemporaine remarquable

4 Villes et pays d'art et d'histoire

68 Sites protégés couvrant une surface de 90 000 hectares

5 Patrimoine mondial de l'UNESCO

ÉGLISE SAINTE-EUTROPE, SAINTES

ÉGLISE SAINT-PIERRE, AULNAY-DE-SAINTONGE

ABBAYE ROYALE, SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

HOPITAL DES PÈLERINS, PONS

FORTIFICATIONS VAUBAN : CITADELLE ET ENCEINTE, SAINT-MARTIN DE RÉ

NOUS CONTACTER

UDAP de la Charente-Maritime
Château Vieljeux
2 rue de la Monnaie
17025 LA ROCHELLE

05.46.41.09.57
udap.charente-maritime@culture.gouv.fr



Vieux port ou havre d'échouage de La Rochelle © Port de plaisance de La Rochelle

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h
et sur rendez-vous à l'UDAP

PERMANENCES DANS LES COMMUNES

Ville et CdA de La Rochelle
Rochefort et CARO Rochefort Océan
Royan, CdA et CARA Royan Atlantique
CdC du Bassin de Marennes
Ville et CdA de Saintes
Saint-Jean-d'Angély et CdC des Vals de Saintonge
CdC Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge
à Saint-Porchaire

*CDC : communauté de communes; CDA : communauté d'agglomération

VOS INTERLOCUTEURS À L'UDAP 17

CHEF DE L'UDAP 17, ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)
Lionel MOTTIN ■ ■

ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE
Amandine DECARLI □
Jean RICHER ■

INGÉNIEURS ET TECHNICIENS

Stéphane GARDRE, Olivier FOLTRAN,
Jean-Luc JOLY, Thierry LEMAITRE, Clarisse
LIÈVREMONT,

SECRETARIAT

Laurence BALLANGER, Martine PARTHENAY,
Rozenn PETOT, Nathalie RAGOO



udap.charente-maritime@culture.gouv.fr

05.46.41.09.57

atlas.patrimoines.culture.fr

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/>

Drac-Nouvelle-Aquitaine



drac
nouvelle
aquitaine

17

UDAP | Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
CHARENTE-MARITIME



Eglise Sainte Radegonde de Talmont ©Par Photo JLPC Wikimedia Commons,
CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=28836898> copie.jpg